

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de votants : 18
 Date de la convocation : 15 septembre 2023
 Date de publication : 03 octobre 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Maurice HOFFMANN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Joëlle LEPETZ
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Dominique TRONCIN

Membres excusés :

Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Madame Isabelle MANGIN
Madame Hélène THEVENIN		

Décision DB35/23

Objet : Vente aux enchères du matériel réformé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur le site de mise en vente aux enchères « Agorastore »

Dans le cadre de sa démarche de Développement Durable, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, souhaite procéder à la vente de son matériel réformé via un service de mise en vente aux enchères sur un site internet dédié.

La mise en vente est ouverte aux collectivités et établissements publics, aux acteurs publics (collectivités territoriales) et privés (entreprise, associations, particuliers).

Afin de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Communauté d'Agglomération souhaite vendre ses biens inutilisés sur le site de vente aux enchères publiques « Agorastore.fr »

Vu la délibération n° GD21/20 portant délégation par le Conseil Communautaire au profit du Bureau Communautaire de décider de l'aliénation des biens mobiliers d'un montant supérieur ou égal à 4 600 euros (y compris par la mise aux enchères publiques),

Il est proposé au Bureau Communautaire d'autoriser la mise en vente aux enchères publiques du bien ci-dessous :

Désignation	Fabricant	N° série / Immatriculation	Année (n° de série)	Montant mise à prix (en €)
PEUGEOT 308	PEUGEOT	EC-661-KY	2016	8 000

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE VALIDER** la mise en vente du bien cité, dont le prix excède le seuil, sur le site de vente aux enchères publiques « Agorastore.fr »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente décision.

SCRUTIN POUR : 18
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 26 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Commande Publique

Jean-Pascal FICHERE.

